



Toutes les informations en lien avec les mobilités pour les habitants du Grand-Orly Seine Bièvre.

## POUR TOUT SAVOIR SUR LES AIDES À L'ACHAT DE VÉLOS

Habitant du Grand-Orly Seine Bièvre, vous pouvez bénéficier de nombreuses aides pour acheter votre vélo. Découvrez dans ce premier numéro de notre « Actu'Mobilités » un panorama des aides existantes connues sur notre territoire au printemps 2023. Les aides sont susceptibles d'évoluer ou de disparaître, n'hésitez pas à vous renseigner !

### AIDES DE L'ÉTAT

**PRIME À LA CONVERSION** : la prime à la conversion jusque-là réservée à l'achat d'une voiture électrique, d'une camionnette, d'un scooter ou d'une moto électrique est élargie aux vélos à assistance électrique (VAE) depuis le 26 juillet 2021. Le montant de la prime est de 40 % du prix d'acquisition, dans la limite de 3 000 € pour un vélo à assistance électrique et sous conditions de ressources. Si vous habitez ou travaillez dans une zone à faible émission (ZFE), l'État vous verse une surprime identique à l'aide à l'achat ou à la location déjà versée par la collectivité territoriale, dans la limite de 1 000 €.

#### Plus de renseignements

<https://www.asp-public.fr/aides/prime-la-conversion-pour-lachat-dun-velo-assistance-electrique>

**BONUS VÉLO** : délivrée sous conditions de ressources ou de handicap, cette aide de 150 à 2 000 € est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est cumulable avec la prime à la conversion ainsi que les aides des collectivités territoriales.

#### Plus de renseignements

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

### POUR LES HABITANTS DE TOUTES LES COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE



**AIDE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS** : prime à l'achat pour vélos à assistance électrique (VAE), vélos cargo, vélos pliants ou vélos adaptés. Les vélos doivent être achetés neufs et conformes à la réglementation en vigueur. Certains accessoires (paniers/sacoches, casque, antiviol) sont aussi éligibles à l'aide, s'ils sont achetés en même temps que le vélo. Pour les vélos adaptés : seuls les accessoires d'aide à l'usage ou à la maniabilité du vélo sont concernés (voir liste sur le site d'Île-de-France Mobilités).

Jusqu'à 500 € pour un VAE, vélo pliant. Jusqu'à 600 € pour un vélo cargo à assistance électrique et même jusqu'à 1 200 € pour un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite !

Cette aide à l'achat peut venir compléter les aides apportées par les autres collectivités locales d'Île-de-France pour l'acquisition de vélo (sous réserve de ne pas dépasser les plafonds définis selon le type de vélos).

#### Plus de renseignements

[iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros](https://iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros)

## POUR LES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND-PARIS



**DISPOSITIF « MÉTROPOLE ROULE PROPRE »** : pour la destruction d'une voiture ou d'un deux-roues thermiques détenus depuis au moins un an et son remplacement par un vélo à assistance électrique (VAE), une aide, fixée

forfaitairement à 500 € dans la limite du coût d'acquisition HT du vélo, peut être accordée (sous conditions de ressources).

### Pour connaître l'ensemble des modalités

[www.metropolegrandparis.fr/fr/metropoleroulepropre](http://www.metropolegrandparis.fr/fr/metropoleroulepropre)

## POUR LES HABITANTS DE CHEVILLY-LARUE

### AIDE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE :

à hauteur de 100 € par vélo (dans la limite d'un vélo adulte et d'un vélo enfant par foyer).

#### → Pour en bénéficier, il faut :

- Fournir une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de résident ou carte de séjour), un justificatif de domicile et la facture d'achat du vélo neuf ;
- s'engager à conserver le vélo au moins 1 an ;
- une copie du livret de famille pour une demande pour un vélo enfant.

### Pour connaître l'ensemble des modalités

<http://www.ville-chevilly-larue.fr/transports/velo-en-ville/les-aides-communales-942.html>  
ou contactez la Direction du développement durable au 01 45 60 19 50  
ou par mail à [agenda21@ville-chevilly-larue.fr](mailto:agenda21@ville-chevilly-larue.fr)

## POUR LES HABITANTS DU KREMLIN-BICÊTRE

**AIDE FINANCIÈRE DE LA VILLE** : pouvant aller jusqu'à 200 € (cumulable avec l'aide d'Île-de-France Mobilités).

- Pour un vélo classique, sans système à pédalage assisté, neuf ou d'occasion sur la base d'une facture détaillée chez un vendeur agréé (et ses accessoires), l'aide de 200 € sera attribuée dans la limite de 50 % du prix d'achat TTC du vélo.
- Pour un vélo à assistance électrique neuf (et ses accessoires), l'aide de 150 € sera attribué dans la limite de 15 % du prix d'achat TTC du vélo.
- Pour une trottinette électrique d'occasion (et ses accessoires), l'aide de 150 € sera attribuée dans la limite de 50 % du prix d'achat TTC.

### Plus de renseignements

<https://www.kremlinbicetre.fr/actualites/subvention-pour-lachat-dun-velo-ou-dune-trottinette/>

## POUR LES HABITANTS DE THIAIS

**AIDE DE LA VILLE** : subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf (cumulable avec l'aide d'Île-de-France Mobilités).

Le montant de la subvention a été fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique, dans la limite de 200 € par matériel neuf acheté par foyer.

### Pour connaître l'ensemble des modalités

[ville-thiais.fr/subvention-pour-lachat-dun-velo-electrique/](http://ville-thiais.fr/subvention-pour-lachat-dun-velo-electrique/)  
ou 01 48 92 42 42

## POUR LES HABITANTS D'ORLY

**AIDE DE LA VILLE** : subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf (cumulable avec l'aide d'Île-de-France Mobilités).

Le montant de la subvention a été fixé à 25 % du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique, dans la limite de 250 € par matériel neuf acheté par foyer et par an.

#### → Pour en bénéficier, il faut :

- Habiter Orly,
- être âgé de plus de 18 ans,
- avoir acheté un vélo électrique neuf pour soi ou pour un enfant dont vous êtes le représentant légal,
- s'engager à conserver le vélo au moins un an.

### Plus de renseignements

<https://www.mairie-orly.fr/Cadre-de-vie/Transports/Mobilites-douces/Orly-vous-aide-a-passer-au-velo-electrique>



## ET SI VOUS TESTIEZ PENDANT PLUSIEURS MOIS AVANT D'ACHETER ?

### → Vous ne savez pas si le VAE est fait pour vous ?

Essayez avant d'acheter ! Île-de-France Mobilités vous propose Véligo Location, une offre de location à 40 €/mois d'un VAE pendant 6 mois minimum (20 € dans le cas d'un tarif réduit ou d'un remboursement à 50 % de la part de l'employeur). L'entretien et la réparation sont

inclus dans ce coût mensuel. D'autres types de vélos sont également proposés en location (80 €/mois maximum) : biporteur, triporteur, rallongé...

### Pour découvrir cette offre

rendez-vous sur le site de Véligo Location : [www.veligo-location.fr/](http://www.veligo-location.fr/)